



## **DIFFÉRENTES PRESTATIONS DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE**

### **le transport de corps avant et après mise en bière**

### **l'organisation des obsèques** (*prestation qui consiste à accueillir la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles pour lui proposer et déterminer avec elle le contenu et le prix des obsèques du défunt*)

### **les soins de conservation**

### **la fourniture de housses, cercueils** et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires :

- *housses, cercueils, accessoires intérieurs du cercueil : garniture étanche, capiton, coussin, linceul*
- *accessoires extérieurs du cercueil : poignées, croix, plaque d'identité, tous les signes et les emblèmes fixés sur le cercueil, drap mortuaire*
- *urnes cinéraires: cendrier, plaque métallique d'identité, enveloppe de présentation du cendrier*

### **la gestion et utilisation de chambres funéraires**

### **la fourniture de corbillards et de voitures de deuil**

### **la fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations :**

*personnel : fossoyeurs, porteurs, chauffeurs, ordonnateurs, agents de chambre funéraire, agents de crématorium, vendeurs, conseillers funéraires et assimilés (tels que les assistants funéraires ou les conseillers de prévoyance funéraire), maîtres de cérémonie.*

*objets et prestations nécessaires : ensemble des fournitures et des opérations nécessaires à la réalisation des opérations funéraires énumérées ci-dessus*

*obsèques : ensemble des opérations et cérémonies qui ont lieu depuis la mise en bière du corps jusqu'à l'inhumation ou la crémation*

*inhumation : ouverture et fermeture du caveau, creusement et comblement des fosses, mise en terre ou en caveau du cercueil, réinhumation des restes exhumés dans l'ossuaire*

- *exhumation : ouverture et fermeture du caveau, creusement et comblement des fosses, extraction des restes mortels, réduction des corps, nouvelle mise en bière des restes mortels, fourniture d'un nouveau cercueil ou d'une boîte à ossement*

- *crémation : fourniture de l'urne (cendrier et enveloppe de présentation de l'urne), dépôt de l'urne au columbarium, inhumation de l'urne dans une sépulture ou dans une propriété particulière (sur autorisation préfectorale), scellement de l'urne sur un monument funéraire. A l'exclusion de l'opération de crémation qui est réservée au seul personnel du crématorium.*

### **la gestion d'un crématorium**